



REGLEMENT PROGRAMME CRIC STARTER

La candidature à la saison 2022 de « *CRIC Starter* » entraine l'adhésion totale du/des porteurs de projet au présent règlement. Ce document doit être signé par le candidat et joint au dossier de candidature.

<u>Article 1 : Présentation de l'appel à candidatures</u>

CRIC Starter est un programme d'accélération pour les projets innovants proposé par l'Agence Economique du Chablais, association Loi 1901.

L'Agence Economique du Chablais (L'AEC) accueille, informe, connecte les créateurs, repreneurs et entrepreneurs du territoire pour les aider dans leurs projets et à se préparer aux enjeux de demain (innovation, construction durable, économie circulaire, numérique...)

L'AEC est située au cœur du tiers lieu DELTA—89 chemin de la Ballastière- ZI de Vongy - 74200 Thonon-Les-Bains, dans lequel se trouve une Pépinière d'entreprises et le Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (www.lecric.fr), qui proposent des services aux entreprises innovantes, animés et gérés par l'Agence Economique du Chablais.

Afin de sélectionner les meilleurs projets innovants pour le programme *CRIC Starter*, l'Agence Economique du Chablais lance un appel à projets du **Vendredi 4 février au lundi 4 avril 2022**. Les 10 personnes (maximum) sélectionnées entre le 4 avril et le 22 avril intégreront le programme à compter du **Mardi 3 Mai**. Leur présence étant indispensable dès cette date afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

CRIC Starter est un programme court mêlant méthodologie, coaching et expertise permettant de passer à l'action sur des projets innovants.

En 2 mois, l'objectif est de développer le concept, structurer le projet pour le rendre désirable, faisable et viable.

Article 2 : Conditions de participation

Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- la maturité de l'idée nécessite un accompagnement par le programme CRIC Starter
- une personne au moins s'y consacre a minima 1 jour par semaine pendant la durée du programme
- le projet est rattaché à une vraie démarche entrepreneuriale ou intrapreneuriale
- les participants s'engagent à conserver la confidentialité des projets des autres participants et ainsi à signer un charte de confidentialité.

Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au lundi 4 avril 2022 8h. En fonction du nombre de dossiers, L'AEC se réserve le droit de reporter cette échéance.

Dossier de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature à télécharger





sur le site www.agenceecochablais.com

et à adresser leur dossier à cricstarter@agenceecochablais.com avant la date limite.

Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par email au porteur de projet.

Le porteur de projet accepte que L'AEC conserve les informations concernant son projet. Il accepte également que L'AEC transmettent les informations du formulaire de candidatures afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les partenaires ou les partenaires financeurs du programme (tous ayant signé une charte de confidentialité).

Article 3 : Processus de sélection

Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidature en ligne : **Vendredi 4 février au lundi 4 avril 2022** (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des sélections : entre le 4 et le 22 Avril
- Intégration des participants pour une durée minimale de 2 mois (variable en fonction des besoins des projets). Calendrier prévisionnel du programme : à partir du mardi 3 mai au mardi 5 juillet.

Comité de sélection des projets

Un comité de sélection procédera au choix des projets qui intégreront le programme. Le comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistements parmi la liste des primo-sélectionnés.

Le comité de sélection est constitué de membres du CRIC, d'entreprises adhérentes de l'AEC, de membres de l'équipe permanente de l'AEC et des partenaires financeurs ainsi que des partenaires institutionnels. Les décisions du comité de sélection sont souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après.

En cas de besoin avant ou après le comité, un entretien téléphonique pourra être demandé ou un mail envoyé pour avoir certaines précisions.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés prioritairement sur la base de : L'Engagement / la crédibilité de l'équipe, Le Degré d'innovation, Le Potentiel du Business Model.

Maturité du projet

A quel stade en est le projet ? Est-ce encore qu'une idée ou des axes stratégiques ont-ils été défini ? Est-ce qu'un business model est en réflexion ?

Ambition du projet

Quel est l'aspect innovant du projet ?

Quelle est l'ambition de développement pour ce projet ?

Quel est le potentiel du Business Model?

Team du projet

Le projet est-il porté par un single funder ou un collectif ? Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est ce que le collectif maitrise les technologies nécessaires à son projet ?

Quelle va être la disponibilité et l'engagement des candidats dans le programme ?





Adéquation projet / programme

Pourquoi le/les porteurs de projet veut-il/veulent-ils rejoindre le programme CRIC Starter ? Qu'est-ce que CRIC Starter peut leur apporter ?

Intégration du programme

L'intégration des porteurs de projets dans le programme CRIC Starter sera soumise à la signature d'une convention et au règlement du coût de l'accompagnement.

La convention règle le mode de fonctionnement, le contenu du programme et les engagements de confidentialité.

Article 4: Description de l'offre

CRIC Starter

Le programme CRIC Starter propose plusieurs services aux porteurs de projets innovants.

- Un coaching collectif leur permettant de faire passer leur idée à un projet innovant convaincant utilisant notamment la méthode du Design Thinking
- Un rendez-vous individuel avec le coach Matthieu Ozanne
- Des rendez-vous avec des partenaires, mentors;
- Un suivi par l'Agence Economique du Chablais.
- Un accès aux services du CRIC du début du programme jusqu'au 13/07/2022 : accès aux machines, aux ateliers, forum de discussion, formations
- Une formation au pitch
- Des temps de réseautage avec les entreprises de la Pépinière et du CRIC
- Une séance devant un jury d'experts et de partenaires pour un feedback complet en fin de parcours
- Un suivi par l'Agence Economique du Chablais pour organiser les prochaines étapes.

Les dates de l'accompagnement (certains horaires à confirmer) sont :

Mardi 3 Mai de 13h à 17h - présentiel

Mardi 10 Mai de 13h à 14h - visio

Mardi 17 Mai de 13h à 17h - présentiel

Mardi 24 Mai de 13h à 17h -présentiel

Mardi 31 Mai de 13h à 17h-présentiel

Mardi 7 Juin de 13h à 17h-présentiel

Mardi 14 Juin de 13h à 14h – visio suivi de 15h à 17h – Séance Propriété Intellectuelle

Mardi 21 Juin de 12h à 18h- rdv individuel avec Matthieu Ozanne – présentiel -horaire à préciser et Visionnage de pitchs, échanges groupe.

Mardi 28 Juin de 13h à 17h-présentiel- Séance Pitch avec Cédric Chapo

Mardi 5 Juillet – Jury – Pitch – horaires à préciser

Dates à convenir : Rdv avec Céline Moille, avocate spécialisée en digital, blockchain





Coût de la participation au programme

La valeur d'une participation au programme *CRIC Starter* est de 2 500 € HT par projet. Toutefois, une partie de ce montant est prise en charge grâce au soutien de ses membres et de ses partenaires mentionnés ci-dessous.

- Porteur de projet (entreprise non immatriculée)

166.66€ HT ou 200€ TTC

Si binôme : 125€ HT ou 150€ TTC /personne

(un budget est cependant conseillé afin d'anticiper des frais externes au programme).

- Entreprise abonnée au CRIC ou de moins de 3 ans

400€ HT soit 480€ TTC

Si binôme : 250€ HT soit 300€ TTC /personne

- Entreprise non abonnée 600€ HT soit 720€ TTC

Si binôme : 400€ HT soit 480€ TTC /personne

Les soutiens financiers du programme







Les partenaires du CRIC

























ARTICLE 5 : Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du comité de sélection, puis du jury de fin de programme sont confidentiels. L'organisateur, les membres du comité de sélection, puis du jury de fin de programme et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

ARTICLE 6: Communication

Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures de CRIC Starter (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que l'Agence Economique du Chablais :

• Transmette les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs

89 chemin de la Ballastière – ZI de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains Tél : 04.50.70.83.40 – Fax : 04.50.71.61.36

<u>info@agenceecochablais.com</u> – <u>www.agenceecochablais.com</u> SIRET 399 500 289 00059 – N°TVA Intracommunautaire FR 16399500289





• Diffuse l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

ARTICLE 7 : Engagement

Le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

Les candidats qui seraient sélectionnés à participer au programme CRIC Starter s'engagent à participer à la totalité des actions (workshop, rendez-vous, évènements, ...) que les accompagnateurs mettront en place.

ARTICLE 8: Protection

Pour cet l'appel à projet, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : info@agenceecochablais.com

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le participant à CRIC Starter garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur, ni à ses commettants sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

ARTICLE 10: Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

L'Agence Economique du Chablais se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains. Etabli le 31 Janvier 2022, à Thonon-Les-Bains.

Nom Prénom du candidat

Signature, suivie de la mention manuscrite Lu et approuvé